



Guide FAMILLE 2022-2023

Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
(0-15 ans)

Sommaire

La CTG 4

POINT FAMILLE 5

Inscriptions 6-7

Tarifs 8

Paiements 9

Réervations / annulations 10

Service Parentalité 11

0-3 ANS

Le rôle de chaque structure 12

La crèche 13

Le Relais Petite Enfance 14

3-11 ANS

Qui fait quoi aux écoles 15

ALAÉ 16-17

Accueil de Loisirs 18

Restaurant scolaire 19

11-15 ANS

Qui fait quoi au collège 20

Le Service Jeunes 21

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES 22

SERVICES

Grève - Stationnement 23

Bibliothèque 24

Associations 25

CALENDRIER CONTACTS 28 30

Le Guide FAMILLE 2022-2023 est une publication de la Mairie de Montrabé

Place François Mitterrand - 31850 Montrabé.

05 61 84 56 30 - www.mairie-montrabe.fr

Rédaction conception : Mairie de Montrabé

Photos : Mairie de Montrabé, Danielle Loubris, Adobe stock

Les activités municipales et associatives mentionnées dans ce guide sont organisées dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.



Chers parents,

Vous trouverez dans cette nouvelle édition du Guide FAMILLE toutes les informations pratiques relatives aux services municipaux, pour :

- la Petite Enfance (0-3 ans) : crèche municipale, Relais Petite Enfance
- l'Enfance (3-11 ans) : ALAÉ, Accueil de Loisirs, restaurant scolaire...
- et la Jeunesse (11-15 ans) : Service Jeunes

Tout au long de l'année, n'hésitez pas à consulter nos supports numériques pour vous tenir informés de l'actualité municipale :

le Portail Famille <https://montrabe.portail-familles.app>

le site www.mairie-montrabe.fr et **la page** facebook.com/villedemontrabe/

La famille est au coeur de l'action municipale. Avec la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en décembre 2021 avec la CAF, la Commune de Montrabé mène une réflexion de grande ampleur afin de renforcer l'efficacité, la qualité et la cohérence des actions, des équipements et des services aux habitants.

Basée sur un diagnostic du territoire, cette réflexion donne une vision transversale des attentes et des besoins et établit des liens entre toutes les générations.

Des axes prioritaires ont déjà été identifiés :

- Développer l'accompagnement et la cohésion sociale sur le territoire ;
- Créer un pôle Éducation Famille transversal, de la petite enfance à la jeunesse ;
- Développer le partenariat avec le maillage associatif, de la petite enfance aux seniors ;
- Favoriser l'accès à la culture et au numérique.

Pour vous accompagner, les élus du conseil municipal restent à votre écoute et en particulier :

- **Nathalie Garcia** : pour le scolaire, le péri scolaire, la jeunesse et les dispositifs éducatifs ;
- **Françoise Gonzalez** : pour la petite enfance, la parentalité et la famille ;
- **Marie-Claude Pizzuto** : pour les questions relatives à l'aide sociale.

Je vous souhaite à tous une très bonne année scolaire.

Jacques SEBI,
Maire de Montrabé

Convention territoriale globale Une démarche commune

Depuis de nombreuses années, la Commune de Montrabé mène un Projet Educatif de Territoire (PEDT). En 2022, il laisse la place à une Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une convention de partenariat très large, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des acteurs et des actions sur le territoire, afin de mieux répondre aux attentes des habitants. Elle permet de conduire une politique sociale et familiale dans différents champs d'intervention : les structures d'accueil, l'animation sociale, le logement...

Après la réalisation d'un diagnostic de territoire qui a permis d'identifier les priorités, la Commune de Montrabé a signé la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, en décembre 2021. Elle a été présentée aux acteurs locaux le 14 avril 2022.

La CTG facilitera le rééquilibrage des équipements sur le territoire communal. Son objectif est d'assurer à tous les habitants un accès à des services complets, innovants et de qualité.



Point FAMILLE

Situé au 1^{er} étage de l'Espace St-Exupéry, le **Point FAMILLE est le point d'entrée pour toutes vos démarches :**

- Inscription à la crèche, à l'école, à l'ALAE, Accueil de Loisirs, Service Jeunes
- Inscription aux ateliers organisés par le service Parentalité
- Inscription aux séjours
- Modification des présences, signalement des absences ou tout autre renseignement administratif relatif à la fréquentation des structures municipales par vos enfants.



**Pour se connecter : <http://montrabe.portail-familles.app>
(ou à partir du site web de la mairie : mairie-montrabe.fr
Services en lignes ou Accès rapides > portail famille)**

Le **Portail FAMILLE est le site internet** sur lequel vous trouverez toutes les informations et où vous pourrez effectuer vos démarches administratives.

UNE PARTIE DES INFORMATIONS EST EN LIBRE ACCÈS

- > Menus du restaurant scolaire et de la crèche
- > Règlement intérieur des services Enfance & Jeunesse et conditions d'utilisation du Portail Famille
- > Tarifs et projets pédagogiques des services municipaux
- > Actualités sur les séjours, activités du Service Jeunes, de l'Accueil de Loisirs...

VOTRE ESPACE PERSONNEL

Pour créer et accéder à votre espace personnel, connectez-vous sur : <http://montrabe.portail-familles.app>

Des pièces justificatives seront à fournir impérativement. Puis, dans votre espace personnel, vous pourrez réserver, modifier ou annuler la présence de vos enfants aux services municipaux et procéder au paiement en ligne des factures par carte bancaire.

Inscription à la crèche

ACCUEIL RÉGULIER

Pour faire une demande de pré-inscription, vous devez créer un compte sur le Portail Famille (<http://montrabe.portail-familles.app>). **Cette demande ne vaut pas admission.**

Des pièces justificatives seront à fournir impérativement :

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau ou EDF/GAZ, quittance de loyer ou attestation assurance habitation principale) ;
- Numéro d'allocataire CAF avec autorisation de consultation du dossier CAF ;
- Copie du ou des avis d'imposition N-2 des revenus du foyer ;
- Attestation employeur ou les 3 derniers bulletins de salaire ou extrait KBis de moins de 3 mois, ou attestation d'inscription en formation pour l'année, ou attestation Pôle emploi) ;
- Engagement dans le dispositif AVIP pour les personnes en recherche d'emploi concernées ;
- Copie d'un justificatif pour les familles monoparentales ;
- Certificat médical en cas de grossesse multiple ;
- Tous les justificatifs permettant d'attester de situations particulières.

La personne qui formule la demande doit exercer l'autorité parentale et habiter la commune de Montrabé. La demande spécifie les souhaits concernant les temps d'accueil de l'enfant et la date d'entrée.

En fonction des places disponibles par groupe d'âge, les admissions s'effectuent dans l'anonymat, lors d'une commission, selon les critères fixés ci-dessous, en privilégiant les demandes des résidents montrabéens.

La crèche est prioritairement réservée aux familles dont les deux parents ont une activité (emploi, recherche d'emploi active ou formation sur l'année). La priorité est ensuite donnée aux demandes relatives à certaines situations : grossesses multiples, nécessité de regrouper les fratries, famille monoparentale. La date de dépôt du dossier complet de demande d'inscription permet de départager les demandes à égalité selon les critères précités.

ACCUEIL OCCASIONNEL

La demande doit également être déposée sur le Portail Famille, en sélectionnant «accueil occasionnel». Un justificatif de domicile de moins de 3 mois sera demandé.

Quand la direction de la crèche constate une disponibilité ponctuelle, les familles inscrites sont contactées.

Notez bien que les disponibilités sont imprévisibles et irrégulières ; cet accueil ne s'adresse donc pas aux familles qui ont besoin d'un mode de garde régulier.

Inscriptions

scolaires, péri et extra-scolaires

Pour s'inscrire aux écoles maternelles et élémentaires

Il faut résider à Montréal ; les dérogations restent exceptionnelles.

Qui est concerné par la procédure d'inscription aux écoles ?

- Les enfants nouvellement domiciliés à Montréal.
- Les enfants entrant en petite section à l'école maternelle. A noter : L'enfant doit avoir 3 ans avant le 31 décembre suivant la rentrée scolaire de septembre.
- Les enfants entrant en CP à l'école élémentaire.

Étape 1 : PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE : à réaliser en ligne, sur le Portail Famille

Un certificat d'inscription est délivré par le Point FAMILLE, indiquant que le dossier est complet et validé. C'est un préalable OBLIGATOIRE pour procéder à l'admission à l'école.

Étape 2 : ADMISSION, auprès de la direction de l'école maternelle ou élémentaire.

Pièces à fournir à l'école : certificat d'inscription délivré par la Mairie, copie du certificat de radiation (si l'enfant était scolarisé dans une autre école), copie du livret de famille, copie du carnet de santé de l'enfant, attestation d'assurance au nom de l'enfant (responsabilité civile et dommages corporels), copie du jugement de divorce le cas échéant.

Pour l'école maternelle, il vous sera également demandé 2 photos d'identité de l'enfant.

Pour s'inscrire au restaurant scolaire, à l'ALAE, à l'Accueil de Loisirs et au Service Jeunes

L'inscription aux services péri et extrascolaires doit être réalisée en ligne, sur le Portail Famille, à chaque fin d'année scolaire. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Des pièces justificatives seront à fournir impérativement :

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture internet, électricité, gaz, eau ou quittance de loyer) (*) (**) (***)
- Copie du livret de famille (pages parents et enfant) (*)
- Copie de la pièce d'identité d'un responsable légal (*)
- Certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé) (*)
- Copie du carnet de santé attestant des vaccinations obligatoires (*) (**) (***)
- Attestation individuelle d'assurance au nom de l'enfant pour 2022/2023 (**) (***)
- Certificat médical pour toute allergie alimentaire non consignée dans un PAI (**) (***)
- Copie du jugement de garde en cas de séparation ou de divorce *(**) (***)
- Copie de l'avis d'impôt 2022 du foyer correspondant aux revenus 2021 : En son absence le tarif le plus haut est alors appliqué (**) (***)
- Copie de l'attestation de quotient familial établie par la CAF du mois de janvier 2022 (si votre QF est < ou = à 800 €) (***)

(*) Pièce demandée pour la pré-inscription à l'école

(**) Pièce demandée pour les inscriptions périscolaires (ALAE et restaurant scolaire)

(***) Pièce demandée pour l'extrascolaire (Accueil de loisirs, service Jeunes, séjours)

Tarifs (2022-2023)

Quotient familial ¹	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8	Extérieur
	< 500	501 à 800	801 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1700	1701 à 2000	2001 à 2300	> 2300	
ALAÉ ²									
ALAÉ matin (1h05)	0,16 €	0,30 €	0,52 €	0,60 €	0,76 €	0,82€	0,90 €	1,06 €	1,66 €
ALAÉ midi (1h20)	0,22 €	0,46 €	0,60 €	0,68 €	0,90 €	0,98 €	1,12 €	1,28€	2,10 €
ALAÉ soir (2h30)	0,46 €	0,82 €	0,98 €	1,28 €	1,58 €	1,80 €	2,02 €	2,32 €	3,76 €
ALAÉ mercredi après midi	4,23 €	5,26 €	5,83 €	7,01 €	8,15 €	9,38€	10,47 €	11,65 €	23,25 €
RESTAURANT SCOLAIRE - REPAS									
Repas	2,08 €	2,60 €	3,18 €	3,93 €	4,46 €	4,78 €	5,10 €	5,41 €	9,55 €
ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES) ²⁻³									
Journée avec repas	9,85 €	10,93 €	12,17 €	13,20 €	14,85 €	16,40 €	17,99 €	20,11 €	36,09 €
PAI - Journée avec repas	6,70 €	7,63 €	8,71 €	9,69 €	11,14 €	12,68€	14,02 €	15,88 €	28,41 €
1/2 Journée avec repas	7,79 €	8,61 €	9,49 €	10,05 €	12,17 €	13,77 €	14,80 €	16,91€	29,44€
PAI-1/2 Journée avec repas	4,64 €	5,31 €	6,08 €	6,60 €	8,56 €	10,11 €	10,93 €	12,79 €	22,07 €
1/2 Journée sans repas	4,64 €	5,31 €	6,08 €	6,60 €	8,56 €	10,11 €	10,93 €	12,79 €	22,07 €
SERVICE JEUNES ²									
Adhésion annuelle	10,31 €	10,83 €	11,34€	11,86 €	12,37 €	13,41 €	14,44 €	15,47 €	16,50 €
Journée avec repas	6,81 €	7,45€	8,14 €	8,79 €	9,75 €	10,61 €	11,57 €	12,75 €	23,15 €
PAI - Journée avec repas	3,48 €	3,97 €	4,55 €	5,04 €	5,79 €	6,59 €	7,29 €	8,25 €	14,79 €
1/2 Journée avec repas	5,73 €	6,22 €	6,70 €	7,18 €	8,36 €	9,27 €	9,91 €	11,09 €	19,72 €
PAI-1/2 Journée avec repas	2,41 €	2,73 €	3,16 €	3,43€	4,45 €	5,25 €	5,68 €	6,64 €	11,47 €
1/2 Journée sans repas	2,41 €	2,73 €	3,16 €	3,43 €	4,45 €	5,25 €	5,68 €	6,64 €	11,47 €
Supplément sortie	1,07 €	1,61 €	2,14 €	2,68€	3,75 €	4,82 €	5,89 €	6,97 €	8,57 €
PÉNALITÉS (retards et défauts de paiements) POUR TOUS LES SERVICES									
Pénalités	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €

(1) Le Quotient familial = revenu fiscal de référence 2022 (ligne 25 de l'avis d'imposition) divisé par le nombre de parts divisé par 12.

(2) Ces tarifs tiennent compte de la subvention de la CAF.

(2) Pour l'Accueil de Loisirs, les sorties sont comprises dans le tarif journalier.

Toute séquence fréquentée (matin, midi, soir) est due.

CRÈCHE MUNICIPALE

La participation financière des parents est fixée par la CNAF.

Elle est calculée en fonction des revenus imposables et du nombre d'enfants à charge.

Paielements

**EN MAIRIE : auprès de la RÉGIE GÉNÉRALE
ou EN LIGNE : sur le PORTAIL FAMILLE,
en vous connectant à votre espace personnel**

Les factures sont consultables et téléchargeables sur le Portail Famille, chaque début de mois. Vous êtes invités à privilégier le paiement par carte bancaire sur le Portail Famille ou par prélèvement automatique. Le paiement en espèces n'est pas accepté.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

En ligne, via le Portail Famille, après vous être connecté dans votre espace personnel.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET VIREMENT

► Pour la 1^{ère} demande de prélèvement bancaire : remettre un RIB à la Régie générale (à la Mairie). Le régisseur vous fera ensuite signer le contrat d'autorisation de prélèvement. Les prélèvements se font automatiquement le 15 du mois (exemple : la facture de septembre est prélevée le 15 octobre).

► Pour les virements : contacter la Régie qui vous communiquera le RIB.

CHÈQUES BANCAIRES, CESUS, CHÈQUES VACANCES

Votre règlement devra parvenir à la Régie Générale après réception de la facture et avant le 15 du mois (exemple : facture de septembre à régler avant le 15 octobre).

► Chèques bancaires, libellés à l'ordre de « Régie Générale » : ils peuvent être déposés à la Régie Générale ou dans la boîte aux lettres de la Mairie (sous le porche, au niveau du parking).

► CESUS : utilisables pour la crèche, l'ALAE, l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes.

► Chèques vacances : uniquement pour l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes.

ATTENTION : Il est interdit de déposer des chèques vacances ou des chèques CESU dans la boîte aux lettres. Ces paiements doivent être remis en main propre à la Régie (Mairie-Place F.Mitterrand), contre délivrance d'un reçu.

AIDES AUX TEMPS LIBRES (CAF) et COMITÉS D'ENTREPRISES

Ces réductions sont uniquement possibles pour l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunes (vacances scolaires), sauf exception de certains Comités d'Entreprises. Les personnes concernées sont invitées à se signaler auprès du Point Famille.

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Des aides financières existent pour les familles rencontrant des difficultés. Pour faire le point sur votre situation, contactez la Maison des Solidarités de Balma (13, avenue Pierre Coupeau - Tél : 05 61 24 92 20 - Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) ou le CCAS de Montrabé.

Réservations Annulations

CRÈCHE

En cas d'annulation : prévenir directement la crèche, de préférence par e-mail, avant 9h.

RESTAURANT SCOLAIRE ET ALAÉ

La réservation d'un repas implique la réservation de l'ALAÉ du midi.

Pour toute modification (réservation ou annulation), il faut impérativement renseigner le Portail Famille le jour ouvré précédent, avant 9h.

Exemple en cas de jour férié : si vous avez réservé l'ALAÉ pour un mardi et que le lundi est férié, vous devrez procéder aux éventuelles modifications ou annulations avant le vendredi 9h.

Vous avez réservé pour le :	Dernier délai pour modifier :	ATTENTION aux délais en cas de JOURS FERIES	Dernier délai pour modifier :
Lundi >>	Vendredi avant 9h	mercredi 02/11/2022 >>	lundi 31/10 avant 9h
Mardi >>	Lundi avant 9h	mardi 30/05/2022 >>	vendredi 26/05 avant 9h
Mercredi >>	Mardi avant 9h		
Jeudi >>	Mercredi avant 9h		
Vendredi >>	Jeudi avant 9h		

En cas de maladie, **un jour de carence est appliqué**. Les jours suivants doivent être modifiés sur le Portail par la famille, en respect des modalités précédemment décrites. Aucun certificat médical n'est requis.

Le mercredi, il est possible de réserver :

- le midi de 11h45 à 13h35 (départ possible entre 13h et 13h35 si l'enfant ne reste pas l'après-midi)
- et/ou uniquement l'ALAÉ de l'après-midi, de 13h35 à 18h30 (arrivée entre 13h et 13h35 ; départ possible à partir de 16h30).

ACCUEIL DE LOISIRS et SERVICE JEUNES

- > **Petites vacances** : réservation au plus tard 15 jours avant ; annulation sans facturation jusqu'à 7 jours avant le début des vacances ou sur présentation d'un certificat médical.
- > **Vacances d'été** : réservation au plus tard 1 mois avant le début ; annulation ou modifications sans facturation jusqu'à 15 jours avant le début des vacances ou avec un certificat médical.

Les dates limites des inscriptions pour chaque période de vacances sont consultables sur le calendrier en page 28 de ce Guide (ou sur le Portail Famille).

Service Parentalité

ÉCOUTE, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Le service Parentalité accueille les familles et leur apporte un soutien dans leur rôle de parents. Il est en lien étroit avec toutes les structures pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse.

Il organise des **ATELIERS Parents / Enfants ou Parents / Adolescents**, avec différentes thématiques selon les âges :

- Atelier « Je Signe avec bébé » : pour les futurs et jeunes parents
- Ateliers « Motricité »
- Ateliers « Arts plastiques »
- Ateliers « Cuisine »
- Ateliers « Théâtre »
- Ateliers « Escape Game »
- Ateliers « Secourisme »

Ces ateliers sont gratuits mais l'inscription préalable est obligatoire, auprès du Point Famille.

Des **CONFÉRENCES** (gratuites) sont proposées tout au long de l'année sur des thèmes liés à l'éducation.

Durant l'année scolaire 2022-2023, de nouveaux **PROJETS TRANSVERSAUX** vont être proposés, sur des thématiques liées à :

- L'environnement / l'écologie
- Le rythme de l'enfant
- La sensibilisation au handicap

Les projets liés à l'Alimentation, la prévention et la sécurité à vélo, ainsi que le projet Passe-relles, seront poursuivis.

Le service Parentalité se tient à la disposition des familles pour des temps d'écoute et de partage. Il peut également orienter en fonction des demandes et des problématiques vers les organismes compétents : CPAM, CAF, Maison des solidarités, Maison des adolescents...

Le service Parentalité propose également une cellule d'écoute et d'accueil des adolescents, en partenariat avec le Service Jeunes.

Petite enfance 0-3 ans

LES STRUCTURES MUNICIPALES

La commune dispose de 2 services dédiés à la petite enfance :

- > la crèche "les Galopins montrabéens"
- > le Relais Petite Enfance



Ces services proposent des activités d'éveil des sens, de psychomotricité, etc. au moyen de jeux et de matériels éducatifs.

Le personnel formé à cet effet assure un développement progressif et contrôlé de chaque enfant jusqu'à une autonomie permettant une bonne intégration à l'entrée en école maternelle.

LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

La PMI est le cœur du dispositif médico-social du Conseil Départemental. Au service des familles, elle est en charge de la protection sanitaire des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans en organisant entre autre des consultations gratuites pour le suivi médical et social.

Montrabé dépend de la Maison des Solidarités de Balma. Elle veille au bon fonctionnement de la crèche et du Relais Petite Enfance, tant sur le plan de la santé des enfants que sur celui du respect des règlements et de la conformité du matériel, ainsi que sur les normes d'accueil qui régissent ces établissements.

La PMI exerce son contrôle sur le bon fonctionnement au travers du Projet Educatif élaboré par l'ensemble du personnel.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF veille au respect des règlements et des protocoles qui régissent le secteur de la Petite Enfance. Elle soutient les établissements d'accueil sur le plan financier.

La crèche

PRÉSENTATION

La crèche "Les galopins montrabéens" est une structure municipale d'une capacité de 40 places, pour l'accueil collectif d'enfants, à partir de l'âge de 2 mois jusqu'à leur entrée à la maternelle.

Les enfants sont répartis dans trois sections selon leur âge et leur niveau de développement. Il y a une équipe référente pour chaque niveau. Les bébés bénéficient d'une adaptation progressive lors de leur arrivée ainsi que du respect des rythmes propres à chacun.

Un médecin est attaché à la crèche (Dr Sophie de Saintignon).

Le projet pédagogique de la crèche est téléchargeable sur le Portail Famille.

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.



Fermures annuelles :

- > 3 semaines entre fin juillet et fin août
- > 1 semaine entre Noël et le jour de l'An
- > Les jours fériés et certains ponts (voir calendrier en page 29)
- > 1 journée pédagogique (formation du personnel)

TYPES D'ACCUEILS PROPOSÉS

ACCUEIL RÉGULIER : l'enfant dispose d'une place et est accueilli à l'année.

ACCUEIL OCCASIONNEL : les familles inscrites sont contactées lorsque la crèche constate une disponibilité d'une journée ou d'une 1/2 journée dans la semaine à venir. Cet accueil s'adresse aux familles qui n'ont pas besoin d'un mode de garde régulier mais qui souhaitent que leur enfant fréquente ponctuellement la crèche.

ACCUEIL A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE : pour les parents à la recherche d'un emploi.

Relais Petite Enfance

PRÉSENTATION

Sous l'égide de la municipalité et avec le concours financier de la CAF, qui supervise également son bon fonctionnement, ainsi que la surveillance de la PMI, ce service gratuit est mis à la disposition des assistantes maternelles qui s'y inscrivent :

- > de leur propre initiative pour assurer un développement harmonieux des enfants dont ils/elles ont la charge.
- > sous l'impulsion des parents qui souhaitent une socialisation plus poussée de leurs bambins avant l'entrée en petite section d'école maternelle.

FONCTIONNEMENT

Lieu d'accueil, d'information et d'échange, le Relais propose :

> DES ACCUEILS COLLECTIFS

(le lundi et le mardi matin de 9h30 à 11h30)

destinés aux assistantes maternelles accompagnées des enfants. Des animations, des ateliers, des sorties et des rencontres sont organisés par la responsable du Relais.

> UN GUICHET UNIQUE

pour permettre à chaque parent recherchant un mode de garde d'être conseillé et orienté dans ses démarches.

Le guichet unique est aussi un lieu de ressources pour les parents employeurs et les assistantes maternelles.

> DES TEMPS DE FORMATION

sont proposés par la responsable du Relais aux assistantes maternelles.



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES ET DISPONIBILITES

Le Relais tient à votre disposition cette liste à jour.

Elle est consultable sur <http://montrabe.portail-familles.app>

et sous forme de carte sur : mairie-montrabe.fr/carte-interactive

Enfance 3-11 ans

Qui fait quoi à l'école ?

L'ÉDUCATION NATIONALE

assure la nomination des enseignants, leur rémunération et le contenu des enseignements.

Montrabé dépend de la circonscription de Rouffiac-Tolosan, qui est placée sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN). Il est lui-même sous l'autorité de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). L'inspecteur de circonscription est le responsable hiérarchique des enseignants et des directeurs.trices des établissements scolaires ; il assure à ce titre un rôle pédagogique et de contrôle. En outre, il est l'interlocuteur de la Mairie. L'école maternelle Jean de la Fontaine et l'école élémentaire Jean Moulin forment le groupe scolaire de Montrabé. La direction de ces écoles est assurée par des enseignant.e.s qui bénéficient d'une décharge certains jours, pour exercer des responsabilités administratives, pédagogiques et de représentation auprès de la commune et des parents d'élèves.

➤ Direction École maternelle : Nathalie FAURE

Décharge : le jeudi.

➤ Direction École élémentaire : Mathilde PAOLOZZI

Décharge : le jeudi, le vendredi et 1 mercredi sur 2.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

est une instance de concertation, qui se réunit au moins une fois par trimestre.

Il vote le règlement intérieur, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école. Les procès verbaux sont affichés dans les établissements.

Y participent : la direction de l'école, les enseignants, des élus municipaux et des représentants des parents d'élèves, le personnel municipal affecté aux écoles, ainsi que les responsables des services périscolaires.

LA COMMUNE

est responsable du personnel ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), ainsi que de **la construction, du fonctionnement et de l'entretien des locaux**. Elle assure également les inscriptions scolaires, la gestion du budget de l'école (matériel, mobilier...) et le fonctionnement des **services d'accueil péri et extra scolaires**.

ALAÉ

Accueil de Loisirs Associé aux Écoles

L'ALAÉ est un service municipal non obligatoire qui accueille les enfants le matin, le midi, le soir et le mercredi après-midi.

ANIMATIONS

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, l'équipe de l'ALAÉ élabore un projet pédagogique duquel découlent les activités proposées aux enfants.

Les objectifs sont multiples :

- Faciliter l'épanouissement de l'enfant au sein du collectif ;
- Respecter les rythmes individuels de l'enfant ;
- Accompagner les enfants dans les différentes transitions de leur journée (lien école-famille)

Le matin est essentiellement un temps d'accueil et d'échange. L'enfant a le libre choix de participer aux animations de l'ALAÉ ou de simplement jouer avec ses camarades.

La pause méridienne est plus consacrée à la détente, tandis que **le soir**, des projets d'animation suivis sont proposés.

Chaque année, de nouvelles activités voient le jour grâce à l'équipe d'animation, à travers la réalisation de projets : danse, théâtre, origami, ateliers d'arts plastiques, activités sportives et physiques...

Des ateliers sont mis en place avec les associations partenaires : dames, tennis, handball, cheerleading, basket...

Le mercredi après-midi : avec un temps d'activité plus long, des projets suivis, organisés sur l'année, sont proposés aux enfants. **Le projet pédagogique de l'ALAÉ est disponible auprès de la direction de l'ALAÉ et sur le Portail Famille.**

CONSIGNES

En arrivant le matin, l'enfant doit être inscrit auprès de l'animateur chargé de l'accueil. En partant le soir, la feuille d'émargement doit être signée par la personne habilitée à récupérer l'enfant. Le goûter est fourni par la famille.

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse
sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.app>

ALAÉ

Accueil de Loisirs Associé aux Écoles

POINT
FAMILLE

PARENTALITÉ

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

CONTACTS
CALENDRIER

FONCTIONNEMENT

L'ALAÉ fonctionne les jours de classe uniquement.

- Du lundi au vendredi, il accueille les enfants avant la classe (de 7h30 à 8h35) et après la classe (de 16h à 18h30), ainsi que pendant la pause méridienne (de 11h45 à 13h35).
- Le mercredi, il accueille les enfants de 11h45 à 18h30.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h35	ALAÉ				
8h35 - 8h45	Les enfants sont accompagnés par les animateurs et accueillis par les enseignants				
8h45 - 11h45	ÉCOLE				
11h45 - 13h35	ALAÉ + RESTAURATION				
13h35 - 13h45	Les enfants sont accompagnés par les animateurs et accueillis par les enseignants		ALAÉ De 13h00 à 13h35 : possibilité de récupérer les enfants après le repas		Les enfants sont accompagnés par les animateurs et accueillis par les enseignants
13h45 - 16h00	ÉCOLE			ÉCOLE	
16h00 - 18h30	ALAÉ			ALAÉ	

POUR RÉCUPÉRER SON ENFANT LE SOIR

- > S'il n'est pas inscrit à l'ALAÉ, l'enfant doit être récupéré **à 16h00**, à la sortie de l'école.
- > S'il est inscrit à l'ALAÉ, l'enfant peut être récupéré **à partir de 16h30** :
 - à l'ALAÉ Maternelle, situé dans les locaux de l'école maternelle ;
 - ou à l'ALAÉ Élémentaire, situé à l'Espace St-Exupéry (enfants du CP au CM2).

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de récupérer son enfant entre 16h et 16h30 (les animateurs font l'appel dans les classes puis emmènent les enfants goûter). Le mercredi, il est également possible de récupérer son enfant le midi : entre 13h et 13h35, à l'ALAÉ maternelle ou à l'ALAÉ élémentaire.

Les portes de l'ALAÉ ferment à 18h30. Nous demandons aux parents de venir chercher les enfants à 18h20. Une facturation est appliquée pour tout retard supérieur à 10 minutes (à partir de 18h30). Les personnes habilitées à récupérer les enfants devront pouvoir justifier de leur identité à la demande de l'agent chargé de valider la sortie.

Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est un service municipal non obligatoire, qui propose un accueil pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.

FONCTIONNEMENT

L'Accueil de loisirs est ouvert durant les vacances scolaires SAUF aux dates ci-dessous.
FERMETURE : 1 semaine à Noël (du 26 au 30 décembre 2022 inclus) et 3 semaines en août (du 31 juillet au 18 août 2023 inclus), ainsi que les jours fériés et certains ponts (voir calendrier pages 28-29).

HORAIRES : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

- de 7h30 à 9h30 : arrivée des enfants
- De 16h30 à 18h30 : départ des enfants

NB : le midi, il est possible de déposer les enfants ou de venir les récupérer entre 11h30 et 12h ou entre 13h et 13h30.

Toute demande de modification des réservations doit rester exceptionnelle et sera soumise à la validation de la direction.

Le goûter est compris dans le tarif pour l'enfant inscrit la journée ou l'après-midi.

Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants à 18h20. Les portes de l'Accueil de Loisirs ferment à 18h30. Une facturation est appliquée pour tout retard supérieur à 10 minutes (à partir de 18h30).

En cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire et pour assurer une continuité éducative, les fonctions de direction de l'Accueil de Loisirs sont assurées par des responsables de l'ALAE et une équipe d'animateurs travaille dans les deux structures.

ANIMATIONS

L'Accueil de Loisirs propose :

- des activités (sport, activités manuelles, expression...)
- des sorties (piscine, cinéma, ferme pédagogique, accrobranche...)

SEJOURS

L'Accueil de Loisirs organise des séjours d'hiver et d'été.

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.app>

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est un service municipal non obligatoire. L'inscription est ouverte à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'ALAE, à l'Accueil de Loisirs ou au Service Jeunes, dans la limite des places disponibles.

FONCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire fonctionne les jours de classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) et durant les vacances scolaires quand l'Accueil de Loisirs est ouvert. Les repas sont préparés sur place, par un cuisinier. Le service fonctionne sous forme de self dès la petite section de maternelle.

Le mobilier et les couverts sont adaptés en fonction de l'âge des enfants. Les animateurs présents aident et accompagnent les enfants afin qu'ils se servent seuls.



MENUS

Les menus de la semaine sont affichés aux écoles et à l'ALAE, le vendredi pour la semaine suivante. Ils sont consultables sur le Portail Famille, à partir du jeudi de la semaine précédente.

Les menus sont conformes au principe de la laïcité.

ALLERGIES

Pour les enfants qui présentent des risques d'allergies alimentaires, il est obligatoire d'établir un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), avec la direction de l'école. L'autorisation d'inscription et les modalités d'accueil au restaurant scolaire sont soumises à la signature d'un protocole d'accord avec les différents partenaires : Éducation Nationale, Mairie, médecin scolaire, médecin allergologue.

Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.app>

Jeunesse 11-15 ans

Qui fait quoi au collège ?

Construit en 2004, le collège Paul Cézanne accueille les enfants résidant à Montrabé, Mons, Mondouzil, Beaupuy et Rouffiac -Tolosan.

ÉDUCATION NATIONALE

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège est doté d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie...

- Principal du Collège : Frédéric HERAUT
- Principale Adjointe : Virginie SELMI
- Conseillère Principale d'Éducation : Christel BARAGNON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance de concertation, le conseil d'administration du collège vote le règlement intérieur, adopte le projet d'établissement et délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique et aux conditions matérielles de l'établissement.

Y participent : le chef d'établissement, des représentants de l'administration et du personnel, des élus municipaux et départementaux, des représentants des parents d'élèves et des élèves. Les procès verbaux sont affichés dans l'établissement.

RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Conseil Départemental est chargé de construire, d'entretenir et d'équiper les collèges. Il s'occupe des bâtiments, des transports scolaires, de la restauration, du personnel technique...

La Mairie participe au conseil d'administration et assure le fonctionnement du gymnase. La Mairie intervient également à travers le Service Jeunes.

Service Jeunes



POINT
FAMILLE

PARENTALITÉ

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

CONTACTS
CALENDRIER

Le Service Jeunes est un service municipal non obligatoire, qui propose des accueils et des actions, à destination des collégiens.

Les animateurs du Service Jeunes interviennent tout au long de l'année, au collège les jours de classe et pendant les vacances scolaires.

Au collège (horaires fixés à la rentrée) :

Le Service jeunes organise un atelier «théâtre impro» , chaque semaine sur inscription. Il intervient également au sein de la classe ULIS pour proposer des activités autour du théâtre.

Pendant les **vacances scolaires** :

Un planning d'activités et de sorties à la journée est proposé. Il est mis en ligne sur le Portail Famille. Les jeunes sont accueillis dans la salle R.Tassera (1er étage Espace St-Exupéry).

Pour les sorties, un supplément est appliqué lors de la facturation (voir tarifs page 8). Le goûter est compris dans le tarif de la journée ou après-midi.

Les horaires :

- De 7h30 à 9h30 (arrivées) : **Accueil à la salle de l'Accent** - De 9h30 à 12h : **Activités**
- A 12h (arrivées ou départs) - De 12h à 13h : **Déjeuner au restaurant scolaire**
- A 13h (arrivées ou départs) - De 13h à 17h : **Activités** (16h : Pause goûter !)
- De 17h à 18h30 (départs) : **Activités libres**

Le Service Jeunes organise un **séjour neige et des séjours d'été**.

Des **projets** sont portés par les jeunes : Act'jeunes, projets citoyens, Festijeunes...

Pour s'inscrire :

<https://montrabe.portail-familles.app/>



Pour plus d'informations

Consultez le règlement intérieur Enfance&Jeunesse sur le Portail Famille : <http://montrabe.portail-familles.app>

Conseil Municipal de Jeunes



LA PAROLE AUX JEUNES !

Les jeunes conseillers expriment leurs idées et leurs propositions pour la collectivité et réfléchissent, avec les élus « adultes », aux améliorations à apporter sur le territoire où ils vivent. Le CMJ offre un espace de dialogue, d'écoute et d'expression. Être élu au CMJ, c'est vivre une éducation civique active et concrète.

COMMENT PARTICIPER

Le Conseil Municipal de Jeunes réunit des Montrabéens du CM1 à la 5e, qui souhaitent participer activement à la vie de la commune. Ils sont élus par leurs pairs.

3 candidats sont élus par niveau, soit un maximum de 12 conseillers. Leur mandat est de 2 ans.

FONCTIONNEMENT

Le CMJ est animé par Magalie Molinié.

Les jeunes élus se réunissent en groupes de travail thématiques, appelés « commissions ». Chaque commission est dédiée à un domaine : «loisirs et culture», «éducation, communication et solidarité», «écologie et urbanisme»...

Les réunions sont organisées le samedi matin, de 10h à 12h, environ une fois par mois.

Des séances plénières, c'est-à-dire avec tous les élus du CMJ, se réunissent une ou deux fois par an, selon les projets proposés par les commissions. C'est l'occasion de faire un état des lieux de la commune et de dialoguer directement avec le Maire et les élus du Conseil Municipal.



Les prochaines élections auront lieu en décembre 2023.

Infos pratiques



Pour recevoir les informations municipales, abonnez-vous à la newsletter sur www.mairie-montrabe.fr/newsletter

et suivez-nous sur : facebook.com/villedemontrabe/

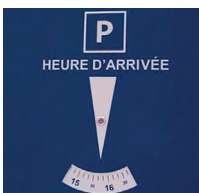
GRÈVES des services municipaux

À réception d'un préavis de grève, la Mairie envoie un e-mail pour prévenir les parents que des perturbations sont possibles. Lorsque celles-ci sont connues (la veille du jour de grève), un second e-mail est envoyé, avec plus de détails.

Un service d'*alerte par SMS* est proposé sur mairie-montrabe.fr/alertes-sms : pour vous inscrire, il suffit d'indiquer votre nom et votre numéro de téléphone portable.

SE GARER aux abords des établissements scolaires

AUX ECOLES : ZONE BLEUE (stationnement de 1h30 maximum, avec le disque)



Pour faciliter les déposes et récupérations des enfants, le petit parking de la Gare et celui de l'Esplanade des écoles sont réglementées « zone bleue ».

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h ; le mercredi de 7h30 à 12h ;

Hors week-end et vacances scolaires.

- La durée de stationnement est limitée à 1h30 (un disque bleu doit être apposé derrière le pare-brise).

Pour les stationnements plus longs, il est possible de se garer sur la place du 19 mars 1962 (facilement accessible à pied, en empruntant le passage souterrain) ou sur le grand parking de la Gare.

AU COLLÈGE : Les parkings prévus pour les parents sont situés en bas de la descente (les autres sont réservés aux bus ou au personnel du collège).

Prendre le temps de se garer, c'est le premier geste de sécurité !

Bibliothèque

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Espace St-Exupéry, 1er étage
05 61 84 83 04
bibliotheque@mairie-montrabe.fr

Service public,
sa finalité est d'offrir un accès
à la culture et au savoir.

SERVICES PROPOSÉS

L'adhésion est gratuite pour les Montrabéens. Vous pouvez emprunter 3 livres pour une durée de 15 jours.

La bibliothèque compte plus de 6800 livres disponibles au prêt. Chaque mois, de nouveaux ouvrages sont acquis.

Le catalogue de la bibliothèque est consultable sur :

bibliotheque-montrabe.fr

Pendant le temps scolaire, des activités sont organisées pour les enfants, en collaboration avec les enseignants et l'ALAE.

COMMENT S'INSCRIRE

> sur place, pendant les heures d'ouverture.

> sur : mairie-montrabe.fr/services-en-ligne/culture-bibliotheque/

Prévoir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

LES RENDEZ-VOUS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Des animations, rencontres, expositions vous sont proposées par la bibliothèque municipale.

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi : 15h – 18h30

Vendredi : 15h – 18h30

VOTRE MÉDIATHÈQUE
NUMÉRIQUE EN UN CLIC
<http://media31.mediatheques.fr>

Les personnes inscrites à la bibliothèque ont accès à la médiathèque numérique du Conseil Départemental pour consulter en ligne des titres de presse, des films, des conférences, des partitions, des jeux éducatifs, de l'autoformation (bureautique, code de la route, méthodes de langue, soutien scolaire etc).

24h/24 - 7j/7



Associations

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants des parents au conseil d'école sont élus par l'ensemble des parents. Leur nombre correspond au nombre de classes. Ils disposent d'une voix délibérative.

Les associations de parents d'élèves peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toutes circonstances, elles sont tenues à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont elles peuvent avoir connaissance.

Pour les rencontrer, vous pouvez participer à leur assemblée générale de début d'année scolaire, où sont élus les présidents, trésorier, secrétaire... ou les contacter :

> A.P.E.M. (Amicale des Parents d'élèves des Écoles de Montrabé)

Président : Caroline Boutté - 06 09 26 30 23

Site internet : apem-montrabe.fr - E-mail : apemmontrabe@gmail.com

Assemblée Générale : jeudi 15 septembre, 20h30, à l'Accent

> F.C.P.E. MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Président : Michel Angla - 06 07 86 70 91

E-mail : fcpe-primaire@laposte.net

Assemblée Générale : mardi 6 septembre, 20h30, à l'Accent

> A.P.C.M. (PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE DE MONTRABÉ)

Président : Maryline Vincent - 06 84 22 64 82

Site internet : apcmblog.wordpress.com - E-mail : apcmontrabe@gmail.com

Assemblée Générale : jeudi 8 septembre, 20h30, au collège

> F.C.P.E. COLLÈGE

Présidente : Fabien Constant

E-mail : fcpe.montrabe@gmail.com

Assemblée Générale : mardi 6 septembre, 18h, au collège

ASSOCIATION D'AIDE AUX DEVOIRS

> À L'HEURE DE LA SORTIE

[encadrement de l'aide aux devoirs, en partenariat avec les enseignants]

Jean-Bernard Trigo - 06 77 17 11 99 - Caroline Boutté - 06 09 26 30 23

Site internet : a-lheure-de-la-sortie.jimdofree.com - E-mail : alhs31850@gmail.com

L'association recherche des bénévoles (16h30 à 17h15 les jours d'école).

Associations

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

> Arts Franco-chinois

Nina Li - 06 86 10 28 40

Cathy Tong - 06 59 73 12 54

E-mail : echanges.culturels@yahoo.com

Site Internet : <https://intelwix.wixsite.com/arts-franco-chinois>

> Association Loisirs Équestres ALERT

Joseph Lleida - 09 73 53 70 23

E-mail : loisirs.equestres@gmail.fr

Site Internet : alertmontrabe.com

> Association sportive du Collège Paul Cézanne

Frédéric Hérault - Christophe Pereira

05 34 26 54 90

E-mail : 0312698p@ac-toulouse.fr

> Atelier Art-en-ciel [théâtre]

Caroline Bousquet et Pierrot Coppel

09 80 62 11 90

E-mail : atelier-artenciel@hotmail.fr

Site Internet : atelier-artenciel.fr

<https://latelierlacompaniea.wordpress.com>

> Basket Club [B.C.L.M.]

Léo Flourac - 06 22 31 28 97

Fabienne Tchijakoff - 06 25 60 54 23

E-mail : basket.bclm@gmail.com

Site Internet : basket-bclm31.fr

> Club des Artistes de Montrabé

Régine Balard - 06 26 55 45 63

E-mail : balard_regine@yahoo.fr

Site : clubdesartistesdemontrabe.jimdo.com

> Co Ainsi Danse

Jean-Paul Talagrand - 05 61 84 36 94

Nathalie Faubert Fournier - 06 88 37 09 13

E-mail : jptalagrand@aliceadsl.fr

Site internet : coainsindanse.e-monsite.com

> Cyclo Club Montrabéen

Jean-Bernard Trigo - 06 77 17 11 99

E-mail : jean-bernard_trigo@orange.fr

Site Internet : ccmontrabeen.ffct.org

> École de Musique de Montrabé

Philippe Ichard

E-mail : philippe.ichard@gmail.com

Site Internet : ecolemusiquemontrabe.wixsite.com/ecolemusiquemontrabe

> Gymnastic'Club

Monique Boitard - 06 99 01 36 85

Cathy Mesplé - 06 13 53 48 91

E-mail : gymclubmontrabe@free.fr

Site Internet : gymclubmontrabe.fr

> Judo Sporting Club

Patrice Pasquies - 06 62 10 32 53

E-mail : judo.montrabe@gmail.com

Site Internet : judo-montrabe.ffjudo.com

> Tennis Club de Montrabé

Frédéric Loubersac - 06 43 43 98 21

Philippe Lestrade - 06 65 70 94 86

E-mail : tc.montrabe@fft.fr

Site Internet : club.fft.fr/tcmontrabe

> Tennis de table de Montrabé

Philippe Goutelle - 06 81 23 80 23

E-mail : tennisdetablemontrabe@gmail.com

Associations

SERVICE MUNICIPAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

05 34 26 46 97 - vie.associative@mairie-montrabe.fr

À L'ACCENT (Allée A.Candela)

Sur rendez-vous

VENEZ RENCONTRER
LES ASSOCIATIONS MONTRABÉENNES

FORUM des ASSOCIATIONS



**SAMEDI 10 SEPTEMBRE
à la salle polyvalente**

14H
-
18H

Commune de
Montrabé

POINT
FAMILLE

PARENTALITÉ

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

CONTACTS
CALENDRIER

Calendrier



	Vacances scolaires zone C	ACCUEIL DE LOISIRS (Accueil des enfants pendant les vacances scolaires)	
		Dates limites d'inscription	Dates prévisionnelles de fermeture
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	Mercredi 31 août 2022		
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	Jeudi 1er septembre 2022		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022	lundi 10 octobre 2022	
VACANCES DE NOËL	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023	lundi 5 décembre 2022	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022 inclus
VACANCES D'HIVER	Du samedi 18 février 2023 au lundi 6 mars 2023	lundi 6 février 2023	
VACANCES DE PRINTEMPS	Du samedi 22 avril 2023 au mardi 9 mai 2023	mardi 11 avril 2023	
VACANCES D'ÉTÉ	samedi 8 juillet 2023	lundi 12 juin 2023	Du lundi 31 juillet au vendredi 18 août 2023 inclus

2022-2023

Crèche

Dates prévisionnelles
de fermeture

du lundi 26 décembre
au vendredi 30 décembre
2022 inclus

Du lundi 31 juillet
au vendredi 18 août 2023
inclus

FERMETURES pour les PONTS et JOURS FERIÉS

Les établissements scolaires,
l'Accueil de Loisirs
et la crèche
seront fermés :

Lundi 31 octobre 2022
(Toussaint)

Jeudi 18 mai et
vendredi 19 mai 2023
(pont de l'Ascension)

Lundi 29 mai 2023 (Pentecôte)

Vendredi 14 juillet 2023
(pont Fête nationale)

POINT
FAMILLE

PARENTALITÉ

0-3 ANS

3-11 ANS

11-15 ANS

SERVICES

CONTACTS
CALENDRIER

Contacts

ÉDUCATION - FAMILLE

- > ÉLUS MUNICIPAUX
Accueil Mairie
05 61 84 56 30
info@mairie-montrabe.fr
- > RESPONSABLE DU PÔLE
ÉDUCATION FAMILLE
Mélanie IZARD
06 08 85 33 83
education@mairie-montrabe.fr

Administratif

- > POINT FAMILLE
(Espace St-Exupéry, 1^{er} étage)
Valérie GISQUET
Clémentine LAGARDE
06 08 85 33 83
famille@mairie-montrabe.fr
Permanences téléphonique :
Du lundi au vendredi de 9h à 13h
et de 14h à 17h
Accueil : sur rendez-vous
- > RÉGIE GÉNÉRALE / paiements
(à la Mairie)
Christine SERNA
05 61 84 56 37
regie.generale@mairie-montrabe.fr

Petite Enfance

- > CRÈCHE
(Espace St-Exupéry)
Julie CLAVÉ
05 61 84 73 85
creche@mairie-montrabe.fr
- > RELAIS PETITE ENFANCE
(Espace St-Exupéry)
Responsable : Maëlle CANCELÉ
Accueil sur RDV
07 76 78 80 02
le.relais@mairie-montrabe.fr

Enfance & Jeunesse

- > COORDINATION ENFANCE
& JEUNESSE
(Espace St-Exupéry)
Aurélie TUDURI
07 76 89 67 43
enfance.jeunesse@mairie-montrabe.fr
- > DIRECTION ALAÉ ÉLÉMENTAIRE
(Espace St-Exupéry)
Aurore FLOUIRAC
06 08 85 33 83 / 06 72 88 99 81
famille@mairie-montrabe.fr
- > DIRECTION ALAÉ MATERNELLE
(Espace St-Exupéry)
Aurore FLOUIRAC
06 08 85 33 83 / 06 45 92 69 18
famille@mairie-montrabe.fr

Contacts

> ACCUEIL DE LOISIRS

(Espace St-Exupéry)
Aurore FLOUIRAC
Marjorie FOURNIER
06 08 85 33 83 / 05 61 84 81 69
famille@mairie-montrabe.fr

> SERVICE JEUNES

(Espace St-Exupéry)
Mélanie LOZES
06 08 85 33 83 (Point Famille)
06 72 88 99 81 (vacances scolaires)
famille@mairie-montrabe.fr

> CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

(Espace St-Exupéry)
Magalie MOLINIÉ
06 08 85 33 83
cmj@mairie-montrabe.fr

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

> BIBLIOTHÈQUE

(Espace St-Exupéry)
Marie-Pierre BACHELLERIE
05 61 84 83 04
bibliotheque@mairie-montrabe.fr

> CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(à la Mairie, sur rendez-vous)
05 61 84 56 37
Christine SERNA
ccas@mairie-montrabe.fr
Mélanie IZARD
social@mairie-montrabe.fr

> VIE ASSOCIATIVE

(à l'ACCENT - allée A.Candela)
Isabelle BOR
05 34 26 46 97
vie.associative@mairie-montrabe.fr

ÉCOLES ET COLLÈGE

> ÉCOLE MATERNELLE

JEAN DE LA FONTAINE
(allée du Logis Vieux)
Direction : Nathalie FAURE
Décharge de direction le jeudi.
05 61 84 71 03
ce.0311799m@ac-toulouse.fr

> ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

JEAN MOULIN
(Esplanade des écoles)
Direction : Mathilde PAOLOZZI
*Décharge de direction le jeudi, le
vendredi et 1 mercredi sur 2.*
05 61 84 70 73
ce.0310702v@ac-toulouse.fr

> COLLÈGE PAUL CÉZANNE

(3, route de Mondouzil)
Principal : Frédéric HERAUT
Principale adjointe : Virginie SELMI
05 34 26 54 90
Vie Scolaire : 05 34 26 54 92
0312698p@ac-toulouse.fr
<http://paul-cezanne.ecollege.haute-garonne.fr>

FESTI' JEUXNES

ZONE DE LOISIRS
DE MALPAS

JEUX
GONFLABLES ✓

FERME
NOMADE ✓

BUVETTE ET
RESTAURATION
SUR PLACE ✓



ENTRÉE
GRATUITE

SAMEDI 17
SEPTEMBRE
DE 14H À 18H

